

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 23/02/2021**

Acceptation de nouvelles communes ayant demandé leur adhésion au SIVU Chenil Fourrière (Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion)

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au SIVU Chenil Fourrière. Par délibération du 5 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil Fourrière a accepté et voté à l'unanimité l'adhésion des communes de Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces deux communes. Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à la majorité, accepte l'adhésion des communes de Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion au sein du SIVU Chenil Fourrière.

Devis ABC Feu Extincteur

Le Conseil Municipal est favorable au devis de ABC Feu pour le remplacement des extincteurs pour un montant de 456.75 HT.

Vote du Compte de Gestion 2020 (délibération n° 06/2021)

Le Compte de Gestion dressé par le Trésorier d'Agén Municipale est soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.
Approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2020 (délibération n° 07/2021)

Les comptes sont arrêtés ainsi qu'il suit :

Investissement :

Dépenses :

Réalisé : 426 043.67 €

RAR : 238 988.00 €

Recettes :

Réalisé : 577 341.39 €

RAR : 239 534.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisé : 162 585.44 €

RAR : 0

Recettes :

Réalisé : 564 983.13 €

RAR : 0

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : +151 297.72 €
Fonctionnement : +402 397.69 €
Résultat global : +553 695.41 €
Approuvé à l'unanimité.

Rapport du Commissaire Enquêteur - Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale par la Sté ESBTP Granulats pour un projet de renouvellement et d'extension d'une carrière située aux lieux-dits « Bouchon » « St Philip » « Parrat Madame » « Croutsats » « Cageard » et « Las tres carterades » sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas de la Balerne - (délibération n° 12/2021)

Le rapport est présenté au Conseil Municipal.

L'enquête publique s'est déroulée du 20/11/2020 au 21/12/2020.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'a pas d'observation à formuler.

Travaux mairie

Le Conseil est d'avis de changer la porte du secrétariat donnant sur le hall d'entrée, ceci dans un souci de préserver la confidentialité vis-à-vis des administrés. Une porte coulissante sera installée.

Subventions 2021

- ADMR Puymirol : 590 €
 - Association diocésaine : 50 €
 - Syndicat agricole de Clermont : 110 €
 - Amicale des secrétaires de mairie du 47 : 40 €
 - Amis Moulins de Lot-et-Garonne : 55 €
 - Association Communes du Canal des Deux Mers : 50 €
 - FNACA Canton de Puymirol : 50 €
 - Prévention routière : 50 €
 - MAPARSOL : 200 €
(Mr Fournier, partie prenante, ne prend pas part au vote par son pouvoir).
 - Sté de chasse de Clermont : 600 € (Mr Terrié, partie prenante, ne prend pas part au vote).
 - Croix Rouge : 200 € (revalorisation exceptionnelle pour 2021 du fait du COVID)
 - Restaurants du cœur : 200 € (revalorisation exceptionnelle pour 2021 du fait du COVID)
- Subventions approuvées à l'unanimité.

Maintien des taux locaux 2021

Mr le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des taux locaux pour 2021.

Avis favorable à l'unanimité.

Prévisions travaux 2021-2024

Ont été décidés les programmes suivants :

Priorité 1 :

- Elargissement et busage du fossé rue du Château,

- Etude des travaux à réaliser à l'église de Coupet : Appel d'offres et recours à maître d'œuvre à inscrire sur le BP 2021,
- Etude photovoltaïque pour la mairie et la salle des fêtes : Appel d'offres et recours à maître d'œuvre à inscrire sur le BP 2021,
- Implantation de bornes électriques au parking (Inscription sur BP 2021)
- Mise en sécurité du chemin de ronde autour du château et accord du Conseil Municipal pour recourir à un géomètre pour le point de vue - chemin de Galilée (inscription sur BP 2021),
- Colombarium à St-Pierre-de-Malaurie : opération à créer sur le BP 2021.

Approbation du zonage d'assainissement collectif

Il est rappelé à l'ensemble des élus du Conseil Municipal, que dans le cadre de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter et approuver leur zonage d'assainissement - volet eaux usées après enquête publique.

Il est indiqué que ce zonage a pour effet de délimiter :

Volet d'assainissement

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensembles des eaux collectées

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Il est rappelé qu'afin d'élaborer ce zonage, le cabinet d'études IES Ingénieurs Conseil a été mandaté par la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R).

A l'issue de cette étude, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de zonage de l'assainissement des eaux usées en date du 12 mars 2019 (délibération n°19/2019).

La communauté de communes des deux rives par sa délibération en date du 28 octobre 2019 a décidé sa mise à l'enquête publique.

Monsieur NOUHAUD Jean-Paul a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le tribunal administratif de Bordeaux. L'enquête publique s'est déroulée du 16/11/2020 au 17/12/2020 inclus dans les locaux de la Mairie de Clermont Soubiran ainsi que dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le zonage de l'assainissement des eaux usées

DIT que le zonage d'assainissement des eaux usées approuvé est tenu à la disposition du public en mairie et au siège de la communauté de communes des deux rives pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département du Lot-et-Garonne.

CC2R

La commune de St-Urcisse a demandé l'adhésion à la CC2R par courrier. Celle-ci a rejeté ce dossier. Une réflexion sera engagée dans les années à venir sur la possibilité de s'élargir vers le Pays de Serre 82 et de passer au-dessus de 25 000 hab. (19 000 hab.)

Police de l'eau :

Courant 2^{ème} semestre 2021, est prévu l'élargissement du fossé de la rue du Château. En contrepartie, les travaux prévus sur le VC11 seront reportés en 2022.

Les travaux sur la VC4 seront scindés en deux chantiers : un à Labro et un autre au niveau de Cornissou.

Questions diverses

Suite à l'installation du compteur Linky à l'église du bourg, toutes les ampoules seront remplacées par des leds, ceci afin que le compteur ne disjoncte pas.

Le demande de reconnaissance de catastrophe au titre de la sécheresse/réhydratation des sols a été déposée pour l'année 2020.

Un projet d'affiche « Attention village français » va être étudié. Celles-ci seront posées aux entrées de la commune.

Des pas japonais seront posés dans la pelouse du petit logement au Presbytère de Coupet.

L'inscription « Le Presbytère » est en place.

Des panneaux de sensibilisation à destination de tout véhicule motorisé seront posés sur la voie romaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 20.